

PACA

Axe 3 : FONCTIONS SUPPORT

Module n°1 : Module d'initiation

Contexte

La fonction Achat dans les établissements de santé s'est fortement professionnalisée ces dernières. A l'heure où la mise en place de la fonction Achat de territoire se met en place, les équipes doivent maîtriser la réglementation des marchés publics. Cette formation est spécifique à la réglementation de la commande publique pour les agents des établissements de petite taille ou médico-sociaux pour maîtriser l'ensemble des étapes de la passation d'un marché public dans le secteur de la santé (préparation, passation et suivi d'exécution)

Objectifs

- Identifier les types de marchés et les montages contractuels
- Connaitre les règles liées à la définition des besoins et l'appréciation des seuils
- Appréhender les règles liées aux modalités de détermination des prix
- Maîtriser les règles liées à l'analyse des offres et s'initier aux techniques de négociations
- Préparer le suivi d'exécution de ses marchés
- Comprendre les principes fondamentaux de la commande publique et le contexte des achats publics hospitaliers
- Maîtriser les bonnes pratiques aux différentes étapes du marchés publics : de la préparation au suivi d'exécution
- Identifier le rôle de l'acheteur public à chaque étape du processus

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

- Baptiste LAURENT - 04.91.17.71.38 - b.laurent@anfh.fr

Pour toutes demandes d'inscription, merci de vous rapprocher du service formation ou service RH de votre établissement

Programme

Prérequis : Connaissances de base des étapes du processus Achats et du vocabulaire associé

3 jours consécutifs

JOUR 1 : Maîtriser le cadre réglementaire et connaître les procédures

https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AZgsy_J5H1gHDEGXQ7Rn

- Les grands principes de la commande publique
- L'organisation de la fonction Achats dans les GHT
- Le recours aux centrales d'achats
- Les différents types de marchés
- Présentation synthétique des principales procédures
- FOCUS SUR LES MARCHES PUBLICS ADAPTES (cas pratiques et rétroplanning)

JOUR 2 : Etapes et règles préalables au lancement de la procédure

- La constitution du dossier de consultation des entreprises
- Le recensement des besoins et l'appréciation des seuils
- Les pratiques de sourcing
- Le choix de la publicité

JOUR 3 : Choisir la meilleure offre et optimiser l'exécution des marchés

- Les critères de sélection et négociation des candidatures et des offres
- Les courriers de rejet et d'attribution
- Gérer les aléas en cours d'exécution du contrat
- Gérer l'exécution financière du contrat
- Bilan, conclusion et évaluation de la formation initiation

**Public
agents amenés à passer des marchés publics**

**Exercice
2026**

**Code de formation
3.02**

**Nature
AFR**

**Organisé par
RAYSSAC AVOCATS**

**Durée
21 heures**

**Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**